

Trois postes de professeur à l'Université Laval

Le Département de mathématiques et de statistique de l'Université Laval sollicite des candidatures pour trois postes réguliers : en **algèbre** (incluant la théorie algébrique des nombres et la théorie de Lie), en **biostatistique**, et en **analyse numérique**, avec des entrées en fonction prévues à l'été 2014.

A propos de l'Université Laval

Le Département de mathématiques et de statistique (DMS) fait partie de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval, l'une des grandes universités de recherche du Canada. Le DMS offre un environnement de recherche et d'enseignement de premier plan. On y enseigne en français aux étudiants des programmes spécialisés en mathématiques et en statistique (baccalauréat, maîtrise et PhD) et, aussi, aux étudiants des programmes d'ingénierie, d'éducation, etc.

L'Université Laval est située dans la magnifique ville de Québec, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO et capitale de la province de Québec. Avec plus de 40 000 étudiants, l'université est un milieu de vie et de travail stimulant, au cœur d'une communauté urbaine de 750 000 habitants.

Fonctions, critères de sélection et modalités des concours

Les descriptions complètes des postes ainsi que les modalités pour poser sa candidature sont disponibles sur le site de Mathsjobs :

- **Algèbre:** www.mathjobs.org/jobs/jobs/4777 (le concours se termine le 30 octobre 2013)
- **Biostatistique** www.mathjobs.org/jobs/jobs/4750 (le concours se termine le 30 novembre 2013)
- **Analyse numérique** www.mathjobs.org/jobs/jobs/4749 (le concours se termine le 31 octobre 2013).

De préférence, on demande de postuler via Mathjobs. Vous retrouverez les descriptions des trois postes en français et en anglais à www.mat.ulaval.ca/carriere/postes-de-professeurs/.

En tant qu'employeur qui valorise la diversité au sein de son effectif, l'Université Laval invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. La priorité sera toutefois accordée aux personnes ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent. Le salaire est déterminé par la convention collective suivant l'ancienneté et le rang universitaire accordés.